

Le DRFiP, M Marzin, vous invite à manger des petits fours pour vous souhaiter une excellente année. Attention, la digestion risque d'être difficile !

Toulouse, le 29 janvier 2016

Il est plus aisé de supprimer des emplois sur des services comportant des agents « ALD » ou des postes vacants ! Le DRFiP a expliqué lors du CTL « Emplois » du 7 janvier 2016 un nouveau concept de répartition : « **l'indice d'émeute** ». En résumé, si les agents et l'encadrement exécutent tant bien que mal les missions, à partir du moment où ils n'expriment pas réellement leurs difficultés d'exercice auprès de la Direction locale, leur service n'est pas considéré comme prioritaire.

Une preuve supplémentaire que les réactions (ou absences de réaction) sont un des critères retenus par notre Direction dans la gestion des suppressions d'emplois. Le DRFiP a clairement dit qu'aucun chef de service concerné par les suppressions n'a réagi.

Pour preuve, dans le cas des 4 redéploiements de B des SIE vers le PRS, le choix du Directeur a été motivé par « l'état de santé des services » et non par l'évaluation de la charge de travail.



En 2016, les restructurations et les suppressions d'emplois vont s'accélérer. Les bruits de couloir vont déjà bon train. Les directions, soucieuses du « dialogue social » informent les personnels par des notes de service qu'ils doivent débusquer sur Nausicaa.

Les personnels d'encadrement vont être en première ligne dans la gestion des situations créées par les fermetures et réorganisations de services et de missions, pris en étau entre les exigences de la Direction, les contraintes de gestion et les difficultés des collègues d'exercer leurs missions.

La dégradation de l'exercice des missions est patente : le téléphone est la première variable d'ajustement dans les services. Combien de contribuables se plaignent de ne pouvoir obtenir les services d'assiette et de recouvrement ? Le CPS de Lyon a comptabilisé au mois de novembre 13 000 mails en instance et a de ce fait divisé par deux ses capacités de réponse au téléphone pendant 15 jours pour éponger le retard.

Le résultat de ces multiples restructurations est la détérioration des conditions de travail, de la santé de l'ensemble des personnels et du service public.

Un agent sur trois était en grève le 26 janvier à l'appel de la CGT, FO et Solidaires pour l'emploi, les salaires, le service public.

La résistance est de la responsabilité de toutes et tous. Les luttes pour la défense de nos métiers et du service public ne pourront se mener sans les personnels, de l'agent au cadre supérieur.



La CGT FINANCES PUBLIQUES 31

vous présente tous ses vœux de luttes et de victoires pour 2016

**2016 : année du pèze :
Augmenter les salaires !**

En 2016,
que le rapport de force
soit avec vous.



**2016 : année de la chaise :
Pas d'emplois vacants !**

**2016 : année où on est à l'aise :
Amélioration des conditions de travail !**

**2016 : année de l'adhèse :
Je rejoins la CGT !**

